Département Des ARDENNES

\_\_\_\_\_\_

ARRONDISSEMENT de CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté en exercice : 44

**EFFECTIF LEGAL: 44** 

Certifié affiché à la porte de la Maison de la Communauté Le 06.11.2024 Convocation faite Le 23.09.2024

Délibération N°2024-10-187

Marché n° 23 AT 01 07 -Aménagement d'une manufacture de cycles à REVIN par réhabilitation du bâtiment Porcher et extension de bâtiment : Autorisation au Président de signer l'avenant n 5 avec l'entreprise CEGELEC

## ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET des ARDENNES du 08.10.2019

## **EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 29 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le mardi vingt-neuf octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents: MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Mme Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET. Mme Liliane PASSEFORT. M. André ESCOBAR, Mme Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI. Claude WALLENDORFF, Mme Jennifer PECHEUX, M. Gerard DELATTE, Mme Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, Mmes Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Brigitte DUMON. M. Jean GUION, Mme Evelyne M. Gérald GIULIANI, Mme Laure BARBE, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS.

**Absents excusés:** M. Fabien PRIGNON (pouvoir à M<sup>me</sup> Isabelle BODART), M<sup>mes</sup> Angélique WAUTOT, Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), MM. Dominique HAMAIDE (pouvoir à M. Gérard DELATTE), Antoine DI CARLO (pouvoir à M<sup>me</sup> Isabelle FABRE), Daniel DURBECQ (pouvoir à M. Jean GUION), M<sup>me</sup> Laetitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS, M. Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS).

M. Jean-Pol DEVRESSE en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Considérant la notification du marché n°23 AT 01 07 relatif à l'aménagement d'une manufacture de cycles à REVIN par réhabilitation du bâtiment Porcher et extension de bâtiment – lot n°10 travaux d'électricité à l'entreprise CEGELEC le 23 octobre 2024 pour un montant initial de 1 085 260,45 € HT / 1 302 312,54 € TTC,

Considérant la nécessité d'intégrer au marché les prestations supplémentaires suivantes :

- Prolongation de la durée de location du tarif jaune d'alimentation provisoire et dépose de l'installation,
- Alimentation provisoire 63A des bureaux depuis le TD « tarif jaune ».

Considérant le surcoût engendré par ces prestations complémentaires de 19 749,02 € HT / 23 698,82 € TTC soit une plus-value de + 14,38 % au marché initial,

Considérant une augmentation du montant global du marché supérieure à 5 % hors champs des délégations du Président de la Communauté, car non inscrite au budget,

Considérant l'avis favorable de la CAO réunie le 21 octobre 2024,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **approuve** l'avenant n°5 au marché n°23 AT 01 07 relatif à l'aménagement d'une manufacture de cycles à REVIN par réhabilitation du bâtiment Porcher et extension de bâtiment – lot n°10 travaux d'électricité portant le nouveau montant du marché à 1 241 322,38 € HT / 1 486 586,86 € TTC, avec le détail ci-dessous :

Attributaire : Société CEGELEC	en € HT	en € TTC
Montant initial du marché	1 085 260,45	1 302 312,54
Avenant n° 1	Sans incidence	
Avenant n° 2	+ 14 895,69	+ 17 874,83
Avenant n° 3	+ 23 723,83	+ 28 468,60
Avenant n° 4	+ 97 693,39	+ 117 232,07
Avenant n° 5	+ 19 749,02	+ 23 698,82
Nouveau montant du marché	1 241 322,38	1 489 586,86
Evolution du marché après avenant n° 5	+ 14,38 %	

<sup>\*</sup> autorise le Président à signer ledit avenant.

Pour extrait conforme

Le Président Bernard DEKENS

Pour le Président de la Communauté

Dacque

de Communes Ardenne rives de Meuse

Le Vice-Président